

APPEL À PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT 2022-2023

Éducation Artistique et Culturelle (EAC)



Phase d'appel à projet
8 avril -15 juin 2022°

Je bénéficie d'un CT-EAC sur mon territoire : je prends contact avec le coordinateur (code CTEAC + autre).

Dans tous les cas, je peux :

- **monter un projet fédérateur (code : PF ou PFI si interdégradés)**
Il fédère à minima 3 classes et peut associer plusieurs écoles, collèges, lycées ouvert sur le territoire de proximité, avec un partenaire culturel (voir document cadre).
- **m'associer à une action de sensibilisation :** ouverte à la langue et la culture allemande, avec un établissement ou un partenaire transfrontalier (code : TR), ou autour des nuits de la lecture (code : LECT) ; à la rencontre avec deux structures culturelles via les Itinéraires croisés (code : IC)
- **bénéficier d'un projet spécifique** sur proposition d'un chargé de mission DAAC ou un conseiller pédagogique 1^{er} degré.

Dans tous les cas, j'inscris mon projet sur l'application ADAGE : accessible via PARTAGE / ARENA

! LE CODE EST OBLIGATOIRE EN DÉBUT DE TITRE

- **en collège et lycée, je mobilise le pass Culture.**
- **en lycée, je réponds à l'AAP Région Grand Est (code : RGE).**

Premiers avis*°
rentrée
2022

Phase d'ajustement
1^{er} au 30 septembre 2022

- **Aucun projet supplémentaire ne peut être entré sur l'appel à projet, sauf proposition de la commission.**
- Sur proposition de la commission, je peux être accompagné pour affiner un projet en attente ou m'engager dans un projet, ou une résidence.
- **En complémentarité des projets validés, je recense les actions sur ADAGE, y compris les actions à l'initiative des collectivités.**

Qui m'accompagne ?

- ❑ Le référent culture de mon établissement
adresse académique
- ❑ Le chargé de mission DAAC de mon territoire
adresse académique
- ❑ Le conseiller pédagogique 1^{er} degré
adresse académique
- ❑ Le coordinateur CT-EAC de mon territoire
adresse académique

Octobre
2022
avis**
projets 'en
attente'

Projet dès l'avis favorable,
jusqu'en juin 2023

- J'informe l'artiste et la structure culturelle.
- Je renseigne les effectifs réels sur Adage.
- **Avec les élèves, nous mettons en œuvre le projet.**
- Ensemble, nous pouvons partager un premier état des projets, notamment lors du temps fort autour des Nuits de la lecture, du 16 au 20 janvier 2023.
- J'informe mes partenaires (DAAC/ DRAC/ collectivités) de la date de restitution.
- Je renseigne le bilan sur Adage (y compris utilisation des moyens) et je valorise le projet.

***Les IEN 1^{er} degré et chefs d'établissement déposent leurs avis sur ADAGE, avec une attention particulière à la priorisation des projets et en motivant les éventuels avis défavorables au plus tard une semaine après la clôture de la campagne.**

°°Conformément à la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013, les projets sont validés, sur proposition de la commission académique et des commissions par territoire, associant des représentants de l'éducation nationale, de la DRAC Grand Est, et des collectivités territoriales partenaires.

Les projets reçoivent 2 types d'avis, sur ADAGE :

- ▶ **validé , en précisant l'accompagnement :**
 - pédagogique
 - moyens horaires ou financiers
 - proposition de formation
 - sans moyen, pour valorisation
- ▶ **non validé, avec explication et conseils**

APPEL À PROJETS ET ACCOMPAGNEMENT 2022-2023 /

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) s'inscrit au croisement des domaines et des disciplines.

Un exemple, autour de la lecture, priorité académique, permettant de sensibiliser les équipes.

Parcours de formation à distance : <https://magistere.education.fr/ac-nancy-metz/course/view.php?id=6789>

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Lire et exploiter des données sous différentes formes

SCIENCES PHYSIQUES

Lire et comprendre des documents scientifiques
Expliquer comment les sciences évoluent et influencent notre société

TECHNOLOGIE

Replacer des évolutions scientifiques et technologiques dans un contexte historique, géographique, économique et culturel
Relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques

MATHEMATIQUES

Vérifier la validité d'une information et distinguer ce qui est objectif et ce qui est subjectif ; lire, interpréter, commenter, produire des tableaux, des graphiques, des diagrammes
Prélever et organiser des informations à partir de supports variés
Extraire d'un document les informations utiles, les reformuler, les organiser, les confronter à ses connaissances

Les conseillers pédagogiques 1^{er} degrés, les référents culture en collège et lycées et les chargés de mission DAAC sont formés à l'accompagnement des enseignants, permettant de croiser les domaines et les disciplines, en école, collège et/ou lycées.

À titre d'exemple, la lecture est citée dans l'ensemble des programmes du collège. Cette lisibilité permet d'engager des professeurs de différentes disciplines dans un projet 'autour de la lecture' et facilite la coopération des professeurs des écoles avec l'ensemble des collègues.

Au niveau académique, les temps forts 'autour des nuits de la lecture', sont une aide précieuse pour sensibiliser les équipes à cette mobilisation de la diversité des domaines et disciplines autour de l'éducation artistique et culturelle.

FRANÇAIS / LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Lire des œuvres littéraires, fréquenter des écrits variés
Exploiter les ressources expressives et créatives de la parole
Élaborer une interprétation de textes littéraires
Mobiliser des références culturelles pour interpréter les textes et les productions artistiques et littéraires et enrichir son expression personnelle

LANGUES VIVANTES

Mobiliser ses connaissances culturelles pour décrire des personnages réels ou imaginaires, raconter

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Savoir que le document exprime un point de vue, identifier et questionner le sens implicite d'un document
Confronter un document à ce que l'on peut connaître par ailleurs du sujet évoqué
Reconnaître un récit historique
Poser des questions, se poser des questions

ARTS PLASTIQUES

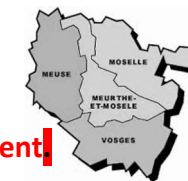
Mener à terme une production individuelle dans le cadre d'un projet accompagné par le professeur
Décrire des œuvres d'arts, en proposer une compréhension personnelle argumentée

EDUCATION MUSICALE

Interpréter un répertoire varié avec expressivité
Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

S'engager dans des activités sportives et artistiques collectives
Communiquer des intentions et des émotions avec son corps devant un groupe



Application ADAGE : accessible via PARTAGE / ARENA. ! LE CODE EST OBLIGATOIRE EN DÉBUT DE TITRE pour toute demande d'accompagnement!

L'apport des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC) Les CT-EAC proposent une thématique permettant de fédérer les enseignants, les associations et les partenaires culturels sur un territoire. Le coordinateur a pour mission d'accompagner et de développer les projets. Il contribue ainsi à construire des projets fédérateurs et accompagne les professeurs des écoles et les référents culture, ou tout enseignant porteur de projet. **(code CTEAC + autre / exemple CTEAC/PF)**

Les écoles, collèges et/ou lycées construisent des projets fédérateurs sur tous les territoires dans le respect du document cadre. Les collèges et lycées mobilisent le pass Culture dans ce cadre. Les lycées déposent en priorité un projet directement lié à l'AAP Région Grand Est (code RGA) et partagent l'extraction du projet via la plateforme Région Grand Est. **(code PF)**

En complément des projets fédérateurs, des actions, soutenues au niveau académique, permettent de sensibiliser et fédérer les équipes éducatives :

- **Kré'Aktion Code TR** La DATA propose un accompagnement en terme d'ingénierie et de financement, pour développer des projets avec un établissement ou partenaire transfrontalier, ou encourageant l'apprentissage de l'allemand ou d'une langue régionale. La valorisation durant la journée de l'amitié franco-allemande ou la semaine des langues est encouragée. Contact : Déléguée académique à l'allemand et au transfrontalier : Nolwenn Hass DATA pltr@ac-nancy-metz.fr, en lien avec la DAAC.
- **Autour de la lecture / temps fort académique autour des nuits de la lecture 16 au 20 janvier 2023 Code LECT.** La DAAC accompagne l'engagement autour des Nuits de la lecture, dans une logique de croisement pluridisciplinaire et inter-degrés, en terme de formation, d'ingénierie de projet et, pour les EPLE, d'HSE.
- **Itinéraires croisés Code IC** Rencontres avec deux structures ou partenaires culturels pour croiser les regards sur une thématique. (Voir document cadre).

Certains territoires bénéficient de dispositifs spécifiques (écoles, collèges ou lycées) et d'un accompagnement ciblé :

- **Crédits bibliothèques d'école Code BCD** Les IEN proposent, en lien avec la DAAC, le déploiement des crédits 'bibliothèque d'école'. Les réseaux collège-écoles ou les écoles isolées ainsi ciblées déposent un projet sur ADAGE pour préciser leur engagement autour des nuits de la lecture en priorité, afin de renforcer l'articulation avec les partenaires. Contact : DAAC ce.daac@ac-nancy-metz.fr, en lien avec les DSDEN.
- **Jeunes en Librairie Code JEL** rencontrer une librairie indépendante, découvrir les métiers du livre
- **Lieux d'art et de culture Code LAC** Les collèges disposant d'un tiers lieux dédiés à l'éducation artistique et culturelle : accueil d'expositions et/ou spectacle vivant sont encouragés à coopérer avec les écoles primaires. L'articulation avec la création numérique, en expérimentation avec le dispositif Micro-folie, est valorisée. Contact : DAAC ce.daac@ac-nancy-metz.fr
- **Webradio et médias Code MEDIA** Des collèges et lycées disposant de webradios sont encouragés à coopérer avec les écoles primaires. Contact : Coordinateur académique Education aux médias, Florent Denechère CLEMI clemi@ac-nancy-metz.fr, en lien avec la DAAC.
- **Territoire en (re)création Code RECRE.** Collecter, explorer le territoire, y compris dans une approche scientifique et/ou historique ; en rendre compte et se l'approprier de manière sensible, poétique, artistique et/ou journalistique. La DAAC accompagne le croisement pluridisciplinaire et inter-degrés, en terme de formation, d'ingénierie de projet, notamment en lien avec la DANE,

ADAGE permet, dès l'appel à projet, et tout au long de l'année, de repérer les écoles, collèges ou lycées engagés dans des dispositifs spécifiques :

- **Chant Choral Code CHO** Pour les écoles et collèges s'engageant dans un projet lié au développement du chant choral à l'école.
- **École au cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma Code CIN** S'inscrire pour le dispositif (trois films au programme). Il est possible de coordonner avec un projet fédérateur ancré sur la pratique.
- **Pour les collèges, lycées : Math en Jean's Code MEJ ; Sensibilisation à l'archi Code ARCHI ; Culture scientifique, technique et industrielle Code CSTI ; Education aux médias Code EMI ; parcours Opéra Code Opéra**

Spécial département des Vosges et CT EAC (engagés en convention) :

- **EDD88** Projet environnement et développement durable



Simplification BUDGET Le budget déposé fera apparaître clairement les demandes et, suivant possibilités, les recettes apportées par la commune ou l'établissement, qui veille à mobiliser la part collective du pass Culture. **Sauf si les recettes sont déjà bien consolidées (ex : sommes allouées par le conseil départemental des Vosges), il est inutile de répartir entre les autres partenaires le reste à financer.** Ces derniers effectueront cette répartition lors des commissions académiques ou territoriales.

MOYENS MOBILISÉS

Académie de Nancy-Metz

BOP 139 (2nd degré, privé) : en attente

BOP 140 (plan bibliothèque d'école) : 83 259 €, répartis (54 27500 € ; 55 7109 € ; 57 39 890 € ; 88 13 300 €)

BOP 141 (2nd degré, public) : 40 000 €

BOP 230 : crédits discrétionnaires en attente

HSE : en attente

Direction Régionale des Affaires Culturelles

BOP 361 :

En coopération avec le Ministère de la Sarre et les collectivités territoriales partenaires :

- Convention Plurilinguisme et Transfrontalier (PLTR)
- Convention Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle Grand Est (juillet 2022)
- Conventions territoriales : CD 88/DRAC/Académie décembre 2021, conventions CT-EAC suivant les territoires

COOPÉRATION DES PARTENAIRES

16 juin-30 juin 2022 : Avis, et proposition de financement, des membres des commissions sur ADAGE

Comité technique académique : vendredi 8 juillet 2022 14h-16h

Octobre 2022 :

- **Commissions par département** : DASEN, inspecteur jeunesse et sport /DRAC/collectivités territoriales
- **Comités de pilotage des CT-EAC**

ACCOMPAGNEMENT ACADÉMIQUE

La DAAC propose régulièrement des **webinaires d'accompagnement**, tout au long de l'année, en direction des enseignants porteurs de projets, référents culture, conseillers pédagogiques, chefs d'établissement et inspecteurs.

Lien de connexion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/97086/creator/42755/hash/fdf9ac5f8e13b4c2bcc787a9bfaf54bbbb9a53a5>

Premières dates :

- Mercredi 4 mai 14h-15h
- Vendredi 6 mai 13h-14h
- Mercredi 11 mai 14h-15h
- Vendredi 13 mai 13h-14h

Autres dates communiquées sur l'adresse mail professionnelle des référents culture et porteurs de projets renseignés sur l'application ADAGE.

CONTACTS ACADÉMIQUES

• IEN, conseillers pédagogiques :

IEN chargé de mission EAC

• Référents culture :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ce.daac@ac-nancy-metz.fr

Chargés de mission DAAC par territoire :

- Valérie Oget (57)
- Jérémy Lopez (57)
- Romain Ragni Calzuola (57/54)
- Valentin Pochetat (57/54)
- Jeane Clément (54)
- Myriam Alakouche (55)
- Cécile Freisseix (88)

Les chargés de mission DAAC par territoire sont enseignants et déchargés en partie. Ils sont tous en réunion d'équipe le vendredi et peuvent ainsi vous apporter des réponses concertées. Plus d'information :

<https://culture.ac-nancy-metz.fr/lequipe-eac/>

• Chefs d'établissements :

Sophie RENAUDIN, IA IPR, Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Sophie.renaudin@ac-nancy-metz.fr 07 60 50 98 78